

Anne Mortier (Tilman)

De: Nadine PARMENTIER [Nadine.PARMENTIER@gov.cfwb.be]
Envoyé: vendredi 4 novembre 2011 16:08
À: Nadine PARMENTIER
Cc: Hélène JACQMIN; Paul VERWILGHEN; Alain MAINGAIN; Arthur BELLEFLAMME; 'direction@atheneeroyalvielsalm.be'; 'pedagogiealternative@hotmail.be'
Objet: TR: A l'attention des parents et élèves de Pédagogie Nomade
Importance: Haute

Mesdames, Messieurs,
Chers élèves,

Monsieur Arthur Belleflamme, Chef de Cabinet, me prie de vous faire part du courriel ci-dessous.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Nadine Parmentier
Assistante d'Arthur Belleflamme

Chef de Cabinet
Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet
Ministre de l'Enseignement Obligatoire et de Promotion sociale
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles
Tel +32 2 801 78 25| Fax +32 2 801 78 30
<http://simonet.cfwb.be>

Objet : A l'attention des parents et élèves de Pédagogie Nomade

Chers Parents,
Chères et chers Elèves,

Je fais suite au courrier vous adressé par Madame la Ministre en date du 28 octobre vous faisant part de la décision du Gouvernement de la Communauté française de poursuivre le projet de pédagogie alternative institutionnelle sur le site de Gouvy.

Comme déjà indiqué, les cours reprendront lundi prochain, le 7 novembre.

J'attire votre attention sur le fait que seule la présence d'un élève au sein d'une école organisée ou subventionnée par la Communauté française lui permet, à la fois, de répondre à l'obligation scolaire et de conserver sa qualité d'élève régulier lui donnant accès à la sanction des études voire, pour les élèves de 6^e année, au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Les élèves ne souhaitant plus poursuivre leur scolarité au sein de l'Athénée royal de Vielsalm (implantations de Gouvy, Vielsalm, Manhay et Rencheux) peuvent soit bénéficier d'un soutien à l'inscription au sein d'une école organisée ou subventionnée par la Communauté française par le biais des Commissions zonales ou centrales d'aide aux inscriptions, soit solliciter une inscription dans le cadre de l'enseignement à domicile assortie, le cas échéant, d'une

inscription aux épreuves du jury.

Pour toute question, je vous invite à contacter Madame Marie-France HUVENERS, Préfète, (080/29.26.74 ; direction@arvm.be) ou Madame Jacqueline BAILLY, Coordinatrice du projet de pédagogie alternative institutionnelle, (0497/43.76.55 ; pedagogiealternative@hotmail.be).

Vous souhaitant à toutes et tous une rentrée sereine, je vous prie de croire, chers Parents, chères Elèves, chers Elèves, en l'expression de mes sentiments distingués.

P.O. Arthur BELLEFLAMME
Chef de Cabinet

Cabinet de la Ministre de l'Enseignement
obligatoire et de Promotion sociale

Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.

Clause d'exonération de responsabilité : <http://www.cfwb.be/index.php?id=disclaimer>
